

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE VERLINGHEM

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-six, le jeudi vingt-neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Verlinghem s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry BONTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le vingt-quatre avril deux mil vingt-six, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Membres présents :

M. Thierry BONTE, Maire.

M. Benoît BOUREL – Mme Anne GOFFAUX – M. Philippe BUISINE – Mme Karine ROUSSEAU – M. Philippe CAENEN, Adjoints au Maire.

Mme Annie LESAGE – Mme Dominique QUINART – Mme Christiane MEURILLON – M. Eric FORESTIER – Mme Nathalie DE LASSUS SAINT-GENIES – Mme Priscilla LE BLAN – M. Thierry DEKOKELAIRE – M. Marc DELALLEAU – M. Laurent FRANCOIS – Mme Virginie DELANNOY – M. Nicolas TACHET – M. Julien LUTUN – M. Romain CAILLET – Mme Hananne SAA – Mme Capucine MAYEUR – Mme Thaïs HUGBART, Conseillers municipaux.

Membres absents excusés : M. Simon LALAU Conseiller municipal.

Secrétaire de Séance : Mme Thaïs HUGBART.

N° 2026-34 - Objet : Reconduction pour l'année 2026 de la participation financière de fonctionnement de l'école Sainte-Marie par élève domicilié dans les communes avec lesquelles la Commune a conclu des accords de réciprocité.

Rapporteur : Mme Karine ROUSSEAU.

Par convention depuis le 1^{er} octobre 2007, la Commune participe annuellement aux frais de fonctionnement de l'école Sainte-Marie moyennant un montant de 335,00 € par élève domicilié dans les communes avec lesquelles un accord de réciprocité a été conclu, soit les communes de Lambersart, Pérenchies, Marquette-Lez-Lille, Saint-André, Wambrechies.

Madame ROUSSEAU rappelle la Délibération du Conseil Municipal n° 2024-23 du 20 juin 2024 fixant le montant des accords de réciprocité avec les communes de Lambersart, Marquette-Lez-Lille, Pérenchies, Saint-André, Wambrechies et Lompret,

Il est proposé de reconduire la convention pour l'année 2026 et de fixer le montant de la participation financière de la commune comme suit :

- 335,00 € annuel par élève (pour les élèves domiciliés dans les communes de Lompret, Marquette-Lez-Lille, Pérenchies, Saint-André et Wambrechies), soit 16 415,00 € pour 49 élèves.

Sur proposition de la Commission Enfance et Lien Intergénérationnel et de la Commission de Finances,

Où l'exposé,

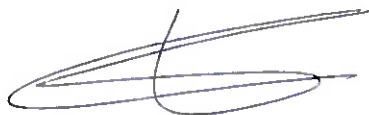
Après en avoir délibéré,

L'Assemblée, à l'unanimité,

- **décide de reconduire la convention susvisée avec l'OGEC Sainte-Marie pour l'année 2026 ;**
- **fixe le montant par élève à :**
 - **335,00 € annuel par élève (pour les élèves domiciliés dans les communes de Lompret, Marquette-Lez-Lille, Pérenchies, Saint-André et Wambrechies), soit 16 415,00 € pour 49 élèves.**

- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents, convention et actes relatifs à cette affaire,
- Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2026, article 65748.

La secrétaire de séance,
Thaïs HUGBART.



Ainsi fait et délibéré.
Pour extrait conforme.
Le Maire,
Thierry BONTE.



Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la transmission en Préfecture le 30/04/2026
et de la publication le 02/05/2026... Thierry BONTE, Maire.



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Verlinghem
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2026_34
Objet :	Reconduction pour l'année 2026 de la participation financière de fonctionnement de l'école Sainte-Marie par élève domicilié dans les communes avec lesquelles la Commune a conclu des accords de
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-04-29 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5 - Subventions
Identifiant unique :	059-215906116-20260429-2026_34-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215906116-20260429-2026_34-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : del2026_34.pdf Nom métier :	application/pdf	69.5 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : D__l 2026_34a Conv acc r__c OGEC Ste Marie 2026.pdf Nom métier : 99_DE-059-215906116-20260429-2026_34-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	336.7 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	30 avril 2026 à 15h31min16s	Dépôt initial
En attente de transmission	30 avril 2026 à 15h44min34s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	30 avril 2026 à 15h44min40s	Transmis au MI
Acquittement reçu	30 avril 2026 à 15h44min52s	Reçu par le MI le 2026-04-30